

Le 03 décembre 2018, un de nos collègues a subi un ACTE HOMOPHOBE dans nos locaux !

La **CFDT** a immédiatement alerté la direction à qui nous avons demandé de lancer une enquête. **Plus d'un mois sans que rien ne bouge !** Ni enquête ni communication pour sensibiliser les salariés sur le sujet !

Pire encore ... le 15 décembre 2018, notre collègue reçoit via les réseaux sociaux un message de menaces qui indique clairement que l'auteur a un lien avec notre société Sopra Steria. Message accompagné de cette illustration qui en dit long ! Mais la direction évoque que c'est du ressort de la vie privée et refuse ainsi le droit de retrait demandé par notre collègue !!!

À vous de juger →



Qu'est-ce que l'homophobie ?

Cela désigne les manifestations de mépris, de rejet et de haine envers des personnes, des pratiques ou des représentations homosexuelles ou supposées l'être. L'homophobie englobe donc des préjugés et des discriminations se manifestant par de la peur, de la haine, de l'aversion, du harcèlement, de la violence pouvant aller jusqu'au meurtre.

Enfin, pour que ces discriminations ne soient plus considérées comme négligeables, voire inexistantes, notre lutte passe aussi par la visibilité de la

réalité chez Sopra Steria des agressions homophobes.

La **CFDT** entend, au sein de l'entreprise, lutter contre toutes les formes de discriminations liées à l'orientation sexuelle ou à l'identité de genre, d'évolution professionnelle et d'égalité des droits entre les salariés.

Selon le Défenseur des droits, 39 % des LGBT (lesbiennes, gays, bi ou trans) déclarent subir des discriminations au quotidien dans leur travail, sous des formes multiples : des insultes, des blagues graveleuses, du

rejet, du refus de promotion, de mise au placard ... « *Sur les lieux de travail, il n'y a pas que des actes graves, les violences ou les insultes. Les personnes homosexuelles peuvent aussi souffrir d'homophobie ordinaire, qui se traduit par de nombreuses petites réflexions, qui rendent le quotidien difficile. Elles sont souvent obligées de mentir, de s'inventer une vie privée pour ne pas avoir à révéler leur homosexualité. Cela demande une énergie considérable et c'est très destructeur !* ».

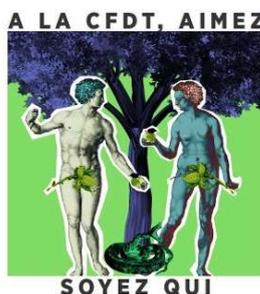
L'HOMOPHOBIE EST UNE CAUSE RÉELLE ET SÉRIEUSE DE LICENCIEMENT

Participant depuis sa création à la Marche des Fiertés, la **CFDT** est engagée depuis de longues années dans la lutte contre les discriminations liées à l'orientation sexuelle et l'identité de genre.

Pour la **CFDT**, ce genre d'actes est inadmissible et doit entraîner **des actions fermes et réelles** pour préserver la santé et la liberté de tous !

TOUTE PERSONNE A LE DROIT FONDAMENTAL DE POUVOIR CHOISIR LIBREMENT SON MODE DE VIE, SES AMITIÉS, SES AMOURS ET SA SEXUALITÉ. NUL NE SERA L'OBJET DE DISCRIMINATIONS EN FONCTION DE SA VIE PRIVÉE, PUBLIQUE OU PROFESSIONNELLE, NI D'ATTEINTES À SA DIGNITÉ ET À SON INTÉGRITÉ PHYSIQUE OU MORALE. TOUTE PERSONNE A LE DROIT À LA PROTECTION DE LA LOI CONTRE DE TELLES DISCRIMINATIONS OU ATTEINTES.

TOUS ACTEURS EN ENTREPRISE DE LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS POUR UNE ÉGALITÉ DE TRAITEMENT !



L'homophobie est contraire aux valeurs de la CFDT et ne peut en aucun cas être justifiée. La CFDT agit pour l'égalité réelle et rappelle que l'homophobie est un délit pénalement répréhensible.